Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260924-D04AG_SEP26-DE

Direction de l'Administration Générale et de la Citoyenneté / BB

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2026

4- REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteuse : Mme Le Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-8 qui dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le Conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-7, L.2121-12, L.2121-17, L.2121-19, L.2121-20 et L.2121-22 ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 ;

Vu le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Considérant que l'établissement du règlement intérieur est obligatoire dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, notamment en ce qui concerne la tenue des séances, les conditions de quorum, l'exercice du droit d'expression des conseillers, les questions orales et écrites, ainsi que les modalités de convocation et de communication des documents préparatoires ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a été présenté aux membres de la commission Finances réunie le 2 septembre 2026 et que celle-ci a émis un avis favorable au projet présenté ;

Il est proposé, au conseil municipal, d'approuver le projet de règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé au présent rapport pour la durée du mandat.

ADOPTE – 5 VOIX CONTRE (Mme LAFAYE, M. MARTIN, Mme LEFEUVRE, Mme GUINAUDEAU, M. DALLE) – 2 ABSTENTIONS (Mme D'ORSANNE, M. GENAR)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères, le 24 septembre 2026

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

Signé électroniquement par : Alice LEBRET
Le 2026-09-29T09:04:15+02:00

Le secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué à la Jeunesse, vie étudiante, conseil municipal des jeunes

ANTHONY HUE

Signé électroniquement par : Anthony HUE
Le 2026-09-29T13:11:22+02:00